

Mini-Future sur Roche

Baissier

Date de Constatation Finale 31.08.2020; émis en CHF; coté sur SIX Swiss Exchange AG
ISIN CH0408764618 - Numéro de valeur 40876461 - Symbole SIX RO5RCH

Les investisseurs potentiels doivent lire la section «Risques significatifs» en section III ci-dessous ainsi que la section «Facteurs de Risques» ("Risk Factors") du programme d'émission relatif à ce produit. Investir dans ce produit peut mettre le capital de l'investisseur à risque. L'investisseur peut perdre, tout ou partie, du capital investi.

Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seuls la Termsheet Finale en anglais et le Programme en anglais sont juridiquement contraignants.

Ce Produit est un instrument financier dérivé de droit suisse. Il ne peut être considéré comme une part d'un placement collectif au sens des articles 7 et suivants de la Loi fédérale sur les Placements Collectifs de Capitaux (LPCC) et n'est donc pas enregistré ni surveillé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les Investisseurs («Investors») ne bénéficient pas de la protection spécifique prévue par la LPCC.

En outre, les investisseurs sont soumis au risque de crédit de l'émetteur.

Ce document ne constitue pas un prospectus au sens de l'article 1156 du Code suisse des obligations (CO) ou des articles 40 et suivants de la LSFIn.

I. Description du Produit

Description du produit	Le certificat Bearish Mini-Future permet à l'investisseur de bénéficier de la baisse du cours du sous-jacent. Le prix d'exercice et le niveau de Stop Loss sont fixés pour toute la durée de vie du produit. Si un événement Stop Loss, comme décrit ci-dessous, a eu lieu, le produit expire immédiatement et est remboursé selon les modalités dans la section «Remboursement».
-------------------------------	---

Sous-Jacents

Sous-Jacent(s)	Bourse de Référence	Ticker Bloomberg	Niveau de constatation initial (100%)*	Prix d'exercice (141.59%)*	Niveau de Stop Loss (112.09%)*
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	SIX Swiss Exchange AG	ROG SW	CHF 339.00	CHF 480.00	CHF 380.00

En cas de paiement d'un dividende en rapport avec le sous-jacent, les niveaux du prix d'exercice et du Stop Loss peuvent être ajustés, tel que raisonnablement déterminé par l'agent de calcul.

Détails du produit

Numéro de valeur	40876461
ISIN	CH0408764618
Symbole SIX	RO5RCH
Prix d'Émission	CHF 1.4144
Taille d'Émission	7'100'000 Certificat(s) (peut être augmentée à tout moment)
Devise de Paiement	CHF
Rapport de conversion (Taux de Conversion)	0.01 (1 certificat pour 0.01 sous-jacent(s))

* Les niveaux sont exprimés en pourcentage du Niveau de constatation initial

Date de Constatation Initiale 29.05.2020	Premier Jour de Négociation à la Bourse 03.06.2020	Niveau de Stop Loss Roche (112.09%)	Date de Constatation Finale 31.08.2020	Date de Remboursement 08.09.2020		

Type de certificat	Short
Levier initial	2.3968

Dates

Date de Constatation Initiale	29.05.2020
Date d'Émission	03.06.2020
Premier Jour de Négociation à la Bourse	03.06.2020 (anticipé)
Dernier Jour de Négociation/Heure	31.08.2020 / Clôture de la Bourse
Date de Constatation Finale	31.08.2020 (sous réserve des dispositions en cas de Perturbation du Marché (« Market Disruption Event »))
Date de Remboursement	08.09.2020 (sous réserve des dispositions en cas de Perturbation du Paiement ("Settlement Disruption Event"))

Remboursement

L'investisseur est en droit de recevoir de l'émetteur par produit:

Scénario 1	Si un évènement Stop Loss survient, le produit est automatiquement remboursé dans les 5 jours ouvrables qui suivent. L'investisseur recevra un paiement dans la devise de paiement selon la formule suivante: Rapport de conversion (Taux de Conversion) × MAX(0; Prix d'exercice - Prix de liquidation)
Scénario 2	Si un évènement Stop Loss n'est pas survenu, l'investisseur reçoit à la date de remboursement un paiement dans la devise de paiement par produit selon la formule suivante: Rapport de conversion (Taux de Conversion) × (Prix d'exercice - Niveau de Constatation Final)
Évènement Stop Loss	Un Évènement de Stop Loss sera considéré comme survenu lorsque, au cours de chaque Jour de négoce pendant la Période d'observation (observation continue), le prix du Sous-jacent est négocié au niveau de ou au dessus du Niveau de Stop Loss comme raisonnablement déterminé par l'Agent de calcul.
Prix de liquidation	Un prix du sous-jacent déterminé raisonnablement par l'agent de calcul dans les 3 heures de négociation suivant l'évènement Stop Loss. Si un évènement Stop Loss survient moins de 3 heures avant la fin d'un jour de négociation alors la période est prolongée aux deux premières heures du jour de négociation suivant.
Niveau de Constatation Final	Cours de clôture officiel du Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale à la bourse de référence, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
Période d'observation	29.05.2020 - 31.08.2020

Informations Générales

Émetteur	Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall, Suisse (Notation: Moody's A3, l'autorité de surveillance: FINMA)
Gestionnaire Principal	Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall, Suisse
Agent de Calcul	Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall, Suisse
Agent Payeur	Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall, Suisse
Commissions de distribution	aucune indemnité de distribution
Cotation/Bourse (« Exchange »)	SIX Swiss Exchange AG; négocié sur SIX Swiss Exchange - Structured Products La cotation sera demandée.
Marché secondaire	Les indications du cours journalier seront accessibles de 09:15 - 17:15 CET sur www.raiffeisen.ch/structuredproducts , Refinitiv [SIX Symbol]=LEOZ ou [ISIN]=LEOZ et Bloomberg [ISIN] Corp.
Type de cotation	Les cours du marché secondaire sont cotés dans la devise de paiement, par produit.
Type de règlement	Règlement en nominal
Investissement Minimum (« Minimum Investment »)	1 Certificat(s)
Négoce Minimum (« Minimum Trading Lot »)	1 Certificat(s)
Restrictions de Vente	Aucune action n'a été ou ne sera entreprise pour permettre une offre au public des Produits ou la possession ou la distribution de toute documentation relative à une offre relative aux produits dans toute juridiction ou une telle action est requise. Par conséquent, toute offre, vente, ou livraison des Produits, ou distribution ou publication de documentation d'offre relative aux Produits, ne peut être effectuée que dans, ou à partir de toute juridiction autorisée conformément aux lois et réglementations applicables, ceci n'imposant aucune obligation de la part des Parties à l'Émission ou de l'Agent de Calcul. Les possibles limitations résultant de restrictions légales sur la communication transfrontalière et les activités

transfrontalières relatives aux Produits ainsi que les informations y afférentes demeurent réservées.

Les juridictions les plus importantes dans lesquelles les produits ne peuvent pas être distribués dans le cadre d'une offre au public sont l'Espace Economique Européen (EEE), le Royaume-Uni, Hong Kong et Singapour.

Les produits ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis, ou auprès, pour le compte ou au bénéfice, de US persons (tel que défini dans la réglementation S).

Des informations détaillées sur les restrictions de vente sont disponibles dans le programme sur le site www.raiffeisen.ch/structuredproducts.

Chambre de Compensation	SIX SIS SA, Euroclear, Clearstream
Dépositaire	SIX SIS SA
Offre au Public	Suisse
Forme	Titre dématérialisé
Droit/ juridiction applicable	Suisse / Zurich

Dans le présent document les termes "partie(s) à l'émission" désigne l'émetteur, comme défini dans la section «Informations générales»

Fiscalité Suisse

Droit de timbre suisse	Les transactions sur le marché secondaire ne sont pas soumises au droit de timbre suisse.
Impôt fédéral direct suisse (pour les personnes physiques dont le domicile fiscal se trouve en Suisse)	Pour les investisseurs privés dont le domicile fiscal se trouve en Suisse et qui détiennent ce produit dans le cadre de leur patrimoine personnel, les gains réalisés pendant la durée et lors du remboursement de ce produit représentent des gains en capital et, par conséquent, ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct. L'imposition sur le revenu aux niveaux cantonal et communal peut différer du traitement fiscal lié à l'impôt fédéral direct. Toutefois, de manière générale, l'imposition sur le revenu est identique.
Impôt anticipé suisse	Le produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé suisse.

La norme internationale relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 entre la Suisse, l'UE, l'Australie, Jersey, Guernesey, l'Ile de Man, l'Islande, la Norvège, le Japon, le Canada et la Corée du Sud. La Suisse négocie également l'introduction de l'EAR avec d'autres pays. Dans ce contexte, l'accord sur la fiscalité de l'épargne avec l'UE ainsi que les accords sur l'imposition à la source conclus avec le Royaume-Uni et l'Autriche ont été abrogés.

Ces informations fiscales ne sont juridiquement pas contraignantes. Elles ont uniquement pour but de donner un aperçu général des éventuelles conséquences fiscales suisses liées au produit à la date d'émission. La législation fiscale et la pratique des administrations fiscales peuvent changer à tout moment, parfois avec un effet rétroactif.

Il est conseillé à tout investisseur actuel ou futur de s'enquérir auprès de son conseiller fiscal des conséquences fiscales suisses que l'acquisition, la détention, la disposition, l'extinction, l'exercice ou le remboursement d'un produit pourrait avoir à son égard. Les parties à l'émission et le gestionnaire déclinent toute responsabilité en relation avec les conséquences fiscales liées à ces acquisitions.

Informations relatives à l'imposition sur le bondfloor

Dans le cas où le produit serait composé d'un bondfloor (comme défini dans les sections «Détails du produit» et «Impôts suisses» de la termsheet), toutes les informations mises à jour sur le bondfloor sont disponibles sur le site de l'Administration Fédérale des Contributions (AFC): www.ictax.admin.ch. Si le produit est libellé dans une monnaie autre que le franc suisse (CHF), les investisseurs doivent savoir que pour des raisons fiscales la valeur du bondfloor sera convertie en CHF au moment de l'émission/de l'acquisition ainsi qu'au moment de la vente/du remboursement du produit. Par conséquent, l'investisseur est soumis au risque de change au regard du calcul de l'impôt sur le revenu et de l'impôt anticipé suisse, le cas échéant. Toutefois, l'impôt anticipé sur le bondfloor s'applique uniquement lorsque ledit plancher à la date de remboursement (en %) est supérieur au bondfloor à la date d'émission (%).

Documentation du produit

La Termsheet qui sera disponible au plus tard à la Date d'émission, de même, que la Termsheet définitive comprendra les informations requises pour un prospectus simplifié définitif conformément à l'article 5 de la Loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux («LPCC»), car cet article était applicable immédiatement avant l'entrée en vigueur de la Loi fédérale suisse sur les services financiers («LSFin»), mais pas un prospectus conformément à l'article 40 de la LSFin ou à l'article 1156 du Code suisse des obligations. Aucun document d'information de base en vertu de l'article 60 de la LSFin ou un quelconque document équivalent aux termes de la LSFin n'a été préparé en relation avec les Produits.

Aucun prospectus n'a été examiné ou approuvé par un organe de contrôle suisse conformément à l'article 52 de la LSFin et la documentation préparée en relation avec les Produits peut ne pas être conforme aux obligations d'information applicables à un prospectus approuvé par un tel organe de contrôle en vertu de la LSFin. La Termsheet contient un résumé d'informations sélectionnées en rapport avec le Produit et a un but exclusivement informatif. **Seuls la termsheet finale («Final Termsheet») et le programme d'émission et d'offre de l'émetteur**

correspondant valable à la date de constatation initiale et contenant toutes les conditions dans sa dernière version (le «Programme») forment la documentation complète et juridiquement contraignante relative au produit (la «documentation du produit»). Ainsi, la Termsheet Finale («Final Termsheet») doit toujours être lue avec le Programme. Les termes utilisés dans la Termsheet Finale («Final Termsheet»), mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est donné dans le Programme. **Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seuls la Termsheet Finale en anglais et le Programme en anglais sont juridiquement contraignants.**

Les avis aux investisseurs concernant le produit doivent être valablement fournis aux investisseurs, conformément aux conditions générales du programme. De plus, tout changement concernant les conditions générales du produit sera publié sur la termsheet sur le site www.raiffeisen.ch/structuredproducts ou, pour les produits cotés, sous toute autre forme autorisée par les règles et réglementations de la SIX

Exchange Regulation AG. Les avis aux investisseurs concernant les parties à l'émission seront publiés sur le site www.raiffeisen.ch/structuredproducts et/ou sur le site de la partie à l'émission concernée.

La documentation relative au produit peut être commandée gratuitement pendant toute la durée de vie du produit auprès du gestionnaire, à

II. Perspectives de Gains et de Pertes

Le produit relève de la catégorie «Produits à levier». Le profit qu'un investisseur peut réaliser avec ce produit au moment du remboursement est illimité (sauf pour les produits baissiers) et à effet de levier ce qui signifie que l'investisseur peut recevoir un montant nettement supérieur à celui initialement investi (hors frais de transaction ou autres).

En ce qui concerne les risques de perte, l'investisseur est exposé à l'évolution négative du/des sous-jacent(s) avec un effet de levier, particulièrement si le produit a perdu toute protection conditionnelle du capital (p. ex. barrière, prix d'exercice). Cet effet de levier conduit à une

l'adresse suivante: Raiffeisen Suisse société coopérative, Brandschenkestrasse 110d, 8002 Zurich (Suisse), par téléphone (+41 (0)44 226 72 20*) ou e-mail (structuredproducts@raiffeisen.ch). Veuillez noter que tous les appels effectués vers les numéros marqués d'un astérisque (*) sont enregistrés.

perte nettement plus élevée par rapport à un investissement direct et peut conduire (même si un événement stop-loss a eu lieu) à une perte partielle ou totale de l'investissement.

Il est également possible que le produit expire sans valeur si les attentes de marché de l'investisseur ne se matérialisent pas.

Veuillez vous référer aux sections «Description du produit» et «Remboursement» pour obtenir des informations plus détaillées sur les caractéristiques de ce produit.

III. Risques Significatifs

Facteurs de Risque relatifs au Produit

Le risque de perte du produit est plus élevé que pour le sous-jacent; l'investisseur peut perdre la totalité de son investissement si un événement Stop Loss a lieu.

Facteurs de risque additionnels

Les investisseurs éventuels doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature de ce produit et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent en s'en rendant acquéreurs. Ils devraient par ailleurs considérer le caractère adéquat de l'investissement dans le produit à la lumière de leurs propres situation et conditions financières. Le produit comporte un risque élevé, y compris le risque potentiel de n'avoir aucune valeur à l'échéance. Les investisseurs potentiels doivent être préparés, dans certaines circonstances, à une perte totale du capital investi pour acquérir le produit. Les investisseurs éventuels doivent considérer les facteurs de risque importants suivants et se référer à la section «Risikofaktoren» du programme pour obtenir des détails sur tous les facteurs de risque à prendre en compte.

Ce Produit est un produit structuré qui comprend des éléments dérivés. Les Investisseurs devraient s'assurer que leurs conseillers ont vérifié que ce Produit est adéquat pour leur portefeuille à la lumière de leur situation financière, de leur expérience et de leurs objectifs d'investissement.

Les termes et conditions du Produit peuvent être sujets à modification pendant la durée de vie du Produit, comme prévu dans le Programme.

Les Investisseurs dont la devise habituelle n'est pas la devise dans laquelle le remboursement du Produit est effectué doivent être conscients du risque de change.

La valeur du Produit peut ne pas être corrélée à celle du/des Sous-Jacent(s).

Risques de marché

Les performances globales des valeurs mobilières dépendent principalement de l'évolution des marchés de capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la conjoncture économique mondiale ainsi que par les conditions politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou la volatilité peuvent avoir un impact négatif sur la valorisation du/des Sous-jacent(s) ou du Produit. Il existe également le risque que des perturbations de marché se produisent (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou que d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée de vie des Produits ou à leur échéance, affectant les Sous-Jacent(s) concernés et/ou leurs bourses ou marchés liés. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des Produits.

Aucun paiement de dividendes

Ce Produit ne confère aucun droit à recevoir des droits et/ou des paiements liés au(x) Sous-Jacent(s), tels que des paiements de dividendes, sauf mention contraire explicite dans les présentes, et, par conséquent, sans préjudice de tout coupon ou versement de dividendes prévu dans cette Termsheet, ne génère aucun revenu courant. Cela signifie que les pertes de valeur potentielles du Produit ne peuvent pas être compensées par d'autres revenus.

Risques de crédit des Parties à l'Émission

Les investisseurs supportent le risque de crédit des parties à l'émission du produit. Les produits constituent des obligations non subordonnées et non garanties de la partie à l'émission concernée et sont de rang égal à toutes les obligations présentes et futures de cette partie à l'émission. L'insolvabilité d'une partie à l'émission peut conduire à une perte totale ou partielle du capital investi.

Marché secondaire

L'Émetteur et/ou le Gestionnaire ou toute tierce partie nommée par l'Émetteur, selon le cas, entend, dans des conditions normales de marché, proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur pour les Produits (si précisé dans la section «Informations Générales»). Toutefois, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire, selon le cas, ne prennent aucun engagement ferme visant à fournir de la liquidité pour les Produits au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assument aucune obligation légale pour la cotation de tels prix ou en rapport avec le niveau ou la détermination de tels prix. Dans des conditions spéciales de marché, quand l'Émetteur et/ou le Gestionnaire n'est/ne sont pas en situation de réaliser des opérations de couverture, ou quand de telles opérations sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur et/ou du Gestionnaire.

Risque de liquidité

Il se peut qu'un, ou le cas échéant, plusieurs Sous-Jacent(s) soi(en)t ou devienne(nt) illiquide(s) pendant la durée de vie du Produit. L'illiquidité d'un Sous-Jacent peut conduire à de plus grands écarts entre les cours acheteur et vendeur du Produit et/ou à une période de temps prolongée pour l'achat et/ou la vente du Sous-Jacent afin d'acquérir, de liquider ou de céder des actifs ou des opérations de couverture ou de réaliser, récupérer ou payer le produit desdits actifs ou opérations de couverture qui pourrait impliquer le report du remboursement ou de la livraison ou

la modification du montant du remboursement, comme raisonnablement

déterminé par l'Agent de Calcul.

Informations additionnelles/disclaimer

Surveillance prudentielle

Raiffeisen Suisse société coopérative est réglementée comme une banque suisse et un marchand de valeurs mobilières par la FINMA à laquelle la licence correspondante a été accordée.

Conflits d'intérêts

Les parties à l'émission et/ou le gestionnaire et/ou des tiers agissant en leur nom, selon le cas, peuvent, pour leur compte ou le compte de tiers, avoir des positions dans, ou acheter ou vendre, être un teneur de marché ou être actif des deux côtés du marché en même temps, pour tous titres, devises, instruments financiers ou autres actifs sous-jacents aux produits auxquels ce document fait référence. Les activités de négoce et/ou de couverture relatives à cette transaction menées par l'émetteur et le gestionnaire et/ou la tierce partie nommée peuvent avoir un impact sur le prix du sous-jacent et affecter la vraisemblance du franchissement d'une éventuelle barrière.

Rémunérations des Tiers

Dans certaines circonstances, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire peuvent vendre le Produit à des institutions financières ou à des intermédiaires à un prix inférieur au Prix d'Émission ou rembourser un certain montant à de telles institutions financières ou à de tels intermédiaires (en référence à la section «Informations Générales»).

De plus, pour certains services rendus par les partenaires de distribution et en vue d'améliorer la qualité et les services relatifs aux Produits, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire peuvent être amenés à payer des commissions à ces tierces parties.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Paiement d'un coupon

Si le Produit prévoit le paiement d'un coupon, l'Investisseur n'est en droit de recevoir le paiement de ce coupon que s'il a acheté/n'a pas vendu le Produit au plus tard le Jour Ouvré précédant la « Coupon Ex-Date » (comme définie dans le Programme) correspondante pour le prix alors en vigueur.

Absence d'offre

La Termsheet est fournie principalement à titre informatif et ne constitue ni une recommandation, ni une offre, ni une incitation à présenter une offre d'achat de produits financiers.

Absence de déclaration

L'Émetteur, le Gestionnaire et tout tiers agissant en leur nom ne font aucune déclaration et ne fournissent aucune garantie quant aux informations contenues dans le présent document et qui proviennent de sources indépendantes.

Pour la distribution en Suisse

Raiffeisen Suisse société coopérative

Brandschenkestrasse 110d

8002 Zurich, Suisse

Tél: +41 (0)44 226 72 20

structuredproducts@raiffeisen.ch

www.raiffeisen.ch/structuredproducts